Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024014-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 19 février 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024014

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents :
A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie
NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Objet de la délibération : DELIBERATION POUR LA DEMANDE DES FONDS VERTS 2024

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la protection du massif forestier la commune peut demander les fonds verts pour cette année 2024. Pour ce faire il est prévu de débroussailler aux abords d'un chemin forestier situé entre deux DFCI afin de créer une zone coupe-feu qui permettra un apport de lumière au sol et créera un corridor écologique.

Le coût du débroussaillage s'élève à 9 200.00 euros HT. La commune sollicite donc une aide de 7 360.00 euros auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide la demande d'aide financière pour les fonds verts auprès des services de l'Etat et autorise Mr le Maire à préparer le dossier, et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS (Gard)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024014-DE

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr